



EXPOSITION ORNITHOLOGIQUE DU 22 AU 28 OCTOBRE 2018
Salle des Fêtes
81, Avenue du Général de Gaulle
33350 SAINT MAGNE DE CASTILLON

1- RÈGLEMENT DU CONCOURS : Règlement ROSO.

Les feuilles d'engagement, modèle UOF, doivent être adressées, **avant le 18 octobre 2018** à :

Madame Agnès THOMAS
1047, route de Darriet
Lieu-dit Nougueyragut

33650 SAINT MORILON

Tél. 05 56 20 29 76 ou 06 73 18 69 89 - Adresse mail: magnes.thomas@free.fr

Notre concours étant enregistré sur ORNITHONET, vous avez la possibilité de vous y inscrire directement.

Le règlement sera joint à la feuille d'engagement et un double accompagnera les oiseaux.

DROITS D'ENGAGEMENT : 2.50 euros par oiseau et 8.00 euros par stam.
Palmarès obligatoire 3,00 euros.

2 - CLASSIFICATION : UOF et faire une feuille pour chaque groupe. **Attention classification 2018/2019.**

3 - ENCAGEMENT : **Lundi 22 octobre de 16 heures à 19 heures et mardi 23 octobre de 9 heures à 17 heures.**

4 - JUGEMENTS : **mercredi 24 et jeudi 25 octobre 2018.**

Les oiseaux mal engagés seront jugés dans leurs classes réelles, mais non classés.

COMPOSITION DU JURY

Canaris couleurs : Monsieur Pascal COTARD

Canaris postures : Monsieur Loïc HUDON

Exotiques Becs droits : Monsieur Frédéric DEL BOCA

Exotiques Becs crochus : Monsieur Michel LIANO

5 - INAUGURATION : **Vendredi 26 Octobre 2018 à 18 h30**

6 - DISTRIBUTION DES PRIX : **Dimanche 28 octobre 2018 à 17 heures.**



Alain VALLADE – 10, Le Gueyrot – 33330 SAINT LAURENT DES COMBES
Tél. 05 57 74 41 74 et 06 20 82 22 51
Adresse électronique: avallade@sfr.fr

7- GRANDS PRIX D'ELEVAGE:

Canaris couleurs lipochromes :	Classement sur 8 oiseaux	D00 à D01
Canaris couleurs mélanines :	Classement sur 8 oiseaux	D02 à D 13
Canaris posture :	Classement sur 6 oiseaux	E
Exotiques :	Classement sur 6 oiseaux	F1 : F01 à F09
Exotiques :	Classement sur 6 oiseaux	F2 : F01 à F016
Colombes Cailles	Classement sur 3 oiseaux	O et P
Perruches ondulées de Postures :	Classement sur 6 oiseaux	I 1
Perruches ondulées de couleurs :	Classement sur 6 oiseaux	I 2
Agapornis et Touis :	Classement sur 6 oiseaux	J
Euphèmes :	Classement sur 6 oiseaux	K01 à k05
Moyennes perruches :	Classement sur 6 oiseaux	K06 à K14 et M
Grandes perruches :	Classement sur 6 oiseaux	K15 à K33 et L
Perroquets :	Classement sur 3 oiseaux	N01 – N02
Faune Européenne et Hybrides :	Classement sur 6 oiseaux	G et H – I

Ne peut remporter un grand prix d'élevage que celui qui aura un pointage au moins égal au nombre d'oiseaux multiplié par 90 minimum.

8 - CESSION DES OISEAUX EN CONCOURS :

Les prix doivent être indiqués sur la feuille d'engagement ainsi que le sexe de l'oiseau. Un prélèvement de 10 % sera effectué sur chaque vente. Les oiseaux cédés ne seront remis à l'acquéreur que le dimanche 28 octobre 2018 à partir de 18 heures.

9 – BOURSE : Une bourse est ouverte à tous ceux qui participent au concours. Les oiseaux présentés devront être bagués. Un prélèvement de 10 % sera effectué sur les oiseaux vendus. Une fiche d'engagement dûment remplie devra être remise aux organisateurs lors de l'engagement des oiseaux en concours. Les oiseaux pourront être amenés le vendredi 26 octobre 2018 avant 18 heures.

10 - DISPOSITIONS DIVERSES :

- Nourriture : Les oiseaux nécessitant une nourriture particulière, doivent être signalés aux organisateurs sur la feuille d'engagement, "nourriture à fournir par l'éleveur durant l'exposition.

- Contrôle et service vétérinaire : Le contrôle vétérinaire sera assuré par le Docteur Jean-Marc CARPENTIER, vétérinaire à Saint Magne de Castillon(33). Les éleveurs devront fournir une attestation de provenance délivrée par les services vétérinaires de leur département.

Le Président,



Alain VALLADE – 10, Le Gueyrot – 33330 SAINT LAURENT DES COMBES
Tél. 05 57 74 41 74 et 06 20 82 22 51
Adresse électronique: avallade@sfr.fr